

Affiché le

ID: 066-246600449-20210407-66\_21\_GFUNUMER-DE

66/2021



## DELIBERATION du Conseil Communautaire

Nombre de membres en exercice: **39** Nombre de membres présents : **31** 

Nombre de votants: 33

Date de convocation: 31 Mars 2021

OBJET: ADHESION AU GFU NUMERIQUE 66

Certifiée exécutoire à la date de transmission aux services préfectoraux (articles L2131-1 et L5211-3 CGCT)

Publié ou Notifié

Le

L'an **Deux Mille VINGT ET UN** le **7 AVRIL**, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Aspres, dûment convoqué, s'est réuni à 17h00 en session ordinaire à THUIR, sous la Présidence de M.René OLIVE, Président.

Mesdames Conseillers Présents: Messieurs les et Communautaires BERNARDY, CHARPENTIER (Banyuls dels Aspres) - TAURINYA (Brouilla) - CHINAUD (Calmeilles) - LEHOUSSINE (Camélas) – HUGE (Castelnou) – GABRIEL, DELGADO (Fourques) BEZIAN (Llauro) — MAURAN (Montauriol) — GERICAULT (Oms) -BELLEGARDE (Passa) - DE MAURY (Ste Colombe) - XANCHO (Saint-Jean-Lasseille) - BOUFFIL (Terrats) - OLIVE, VOISIN, GONZALEZ, LAVAIL, BOURRAT, LEMORT, ADROGUER-CASSASAYAS, MON, BATARD, RAYNAL, MALHERBE (Thuir) -LESNE (Tordères) - THIRIET (Tresserre) - ATTARD, ALBERT (Trouillas) - LELAURAIN, BARBE (Villemolaque).

## Procurations:

R.BANTREIL (Brouilla) à P.TAURINYA R.PEREZ (Thuir) à R.LEMORT

## Absents:

F.AUSSEIL (Caixas)
F.JEAN (Saint-Jean-Lasseille) excusée
J.PONTICACCIA-DORR (Thuir) excusée
S.CAZENOVE (Thuir)
C.QUINTA (Trouillas) excusée
Y.BARBE (Villemolaque)

Monsieur Alain BEZIAN est élu secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire tenu le 18 Février 2021 est adopté à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021 Reçu en préfecture le 14/04/2021

Affiché le

ID: 066-246600449-20210407-66\_21\_GFUNUMER-DE

66/2021

## ADHESION AU GROUPEMENT FERME D'UTILISATEURS NUMERIQUE 66

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU la décision de l'Autorité de Régulation des télécommunications n° 2005-0208 du 15 mars 2005 portant adoption des lignes directrices relatives à la définition de « groupe fermé d'utilisateurs » (GFU) dans le nouveau cadre réglementaire

CONSIDERANT la délibération n°SP202110208R\_13 de la Séance Publique départementale du 08/02/2021

Le Président **INFORME** l'Assemblée, des travaux du Réseau d'Initiative Publique très haut Débit « Numérique 66 ».

**CONSIDERANT** la convergence des objectifs techniques et fonctionnels des collectivités territoriales et EPCI, ainsi que du niveau de compétences et de technicité requis, une action concertée semble nécessaire entre le Conseil Départemental et les EPCI.

Aussi il **INFORME** que le Département des Pyrénées-Orientales a délibéré pour constituer un Groupement Fermé d'Utilisateur dont le champ d'action est l'aménagement numérique du territoire, et propose à tous les organismes concourant à une mission de service public d'y adhérer.

**CONSIDERANT** l'opportunité d' intégrer le Groupement Fermé d'Utilisateur (GFU) afin de coordonner sur le territoire départemental, les systèmes numériques, les services digitaux et les dispositifs de gestion et de traitement des données, à cout optimal dans une démarche partenariale.

Le Président **PROPOSE** d'approuver la constitution du GFU ainsi défini, et de valider la convention avec le CD66 définissant les engagements des parties, et autoriser le Président à la signer avec le Département.

Le Conseil Communautaire,
Ouï l'exposé de son Président
Après en avoir valablement délibéré
A l'UNANIMITE des membres présents et représentés

<u>ACCEPTE</u> l'adhésion de la Communauté de Communes des Aspres au GFU Numérique créé par le Département,

<u>APPROUVE</u> la convention avec le Département des Pyrénées-Orientales ci-annexée fixant les engagements des parties,

<u>AUTORISE</u> le Président à signer la convention définitive à intervenir, ainsi que toutes pièces relative à cette affaire.

Ainsi FAIT et DELIBERE à THUIR, les jours, mois et an que dessus.

e Président

René OLIVE